JEUNES MASCULINS (DMU13 – DMU15 – DMU18) REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2026/2027

PREAMBULE

1. **Pour tous les points non repris dans les règlements sportifs particuliers et dans les règlements sportifs généraux du Comité de la Marne, les règlements fédéraux s'appliquent à toutes les compétitions organisées par le Comité de la Marne de Basketball.**

2. **Les championnats « JEUNES MASCULINS (DMU13 – DMU15 – DMU18) » sont ouverts aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus. Pour la non-observation de ces obligations les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat.**

3. **Dans ses championnats, le comité de la Marne de Basketball se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.**

Article 1

Le Comité de la Marne de Basketball organise un championnat départemental « **JEUNES MASCULINS (DMU13 – DMU15 – DMU18) ».** La participation à ce championnat désignera le champion départemental Marne de sa catégorie pour la saison en cours.

Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison 2026-2027

Participeront au championnat départemental **« JEUNES MASCULINS (DMU13 – DMU15 – DMU18) »** les équipes faisant acte de candidature issues de la Marne avant le 15 août 2026.

Article 3 - Repêchages, désistements, remplacements

Dans la situation où la saison n'irait pas à son terme, le classement qui sera pris en compte en cas de désistement, de refus d'engagement, etc., sera celui effectué par la méthode du ratio.

Article 4 - Forfait

Les différentes phases d'un championnat ainsi que les phases finales (finale, titre, classement, play off, play down, etc.) sont une même et unique compétition au sens de l'interprétation.

L'équipe qui déclare forfait lors des phases finales (titre, classement, play off, play down, etc.), sera déclassée à la dernière place du championnat, et les amendes prévues seront appliquées.

Article 5 - Règles de participation

Type de licences :

En championnat départemental, dans toutes les catégories d'âge le nombre de mutations et de licences T est limité à 5 au maximum : 3 mutés + 2 T ou 3 T + 2 mutés.

Pour les IE-CTC engagées en championnat départemental **« JEUNES MASCULINS (DMU13 – DMU15 – DMU18) »,** le nombre minimum de joueurs issus du club porteur est fixé à 0 joueur.

Article 6 - Rencontre

Limites horaires

- Pour les horaires fixés par les clubs recevant, il sera tenu compte de l'éloignement du club visiteur. Considérant le temps de déplacement (MAPPY, MAPS, ou autre...) pour se rendre du point de départ de l'équipe visiteuse à l'endroit de la rencontre, augmenté de 30 minutes (temps d'échauffement), l'heure programmée des rencontres devra permettre à l'équipe visiteuse de démarrer de son point de départ après 8h30 pour les rencontres se déroulant le matin et après 13h00 pour les rencontres se déroulant le samedi.
- Le vendredi : Pas de rencontre débutant avant 18h00 et après 19h00 en DMU13 et DMU15
- Le vendredi : Pas de rencontre débutant avant 18h00 et après 21h00 en DMU18
- Le samedi : Pas de rencontre débutant avant 9h00 et après 18h00 en DMU13 et DMU15
- Le samedi : Pas de rencontre débutant avant 14h00 et après 21h00 en DMU18
- Le dimanche :Pas de rencontre débutant avant 9h00 et après 16h30 en DMU13 et DMU15 et DMU18
- En semaine : Pas de rencontre débutant avant 18h00 et après 20h00 ; *(*)*

(*) Saisie obligatoire d'une ***demande de changement (dérogation)*** *pour jouer en semaine et dans d'autres conditions fixées par la règle ci-dessus.*

Temps de jeu :

- DMU13 4 x 8 min
- DMU15 & DMU18 à 4 x 10 min, sauf disposition contraire prévue à l'annexe 4 des Règlements Généraux
- Intervalle entre les quart-temps de 2 min et mi-temps de 10 mins ;
- Prolongations : En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations seront jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat positif :
  - **DMU13** : **1 seule** prolongation, puis Épreuve des lancers-francs
  - **DMU15** : **1 ou deux** prolongations, puis Épreuve des lancers-francs
  - **DMU18** : autant de prolongations que nécessaire.

Épreuves des lancers-francs :

- Chaque entraîneur désignera, parmi les joueurs pouvant participer à une éventuelle poursuite de la rencontre, un joueur chargé de tirer un lancer franc.
- Les points marqués par les deux joueurs désignés seront ajoutés à la marque de chaque équipe. Ci-après la première série* de lancers francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.
- Un joueur ne pourra tirer un nouveau lancer-franc que si tous les joueurs de son équipe ont pu tirer le même nombre de lancer-francs. L'ordre initial des joueurs sera conservé pour chacune des équipes.

****série : une série de LF est composée par la désignation d'un joueur de chaque équipe.***

Ballon :

- U13M Taille 6
- U15M et U18M Taille 7

Feuille de marque

- E-Marque V2 obligatoire

Salle, gymnase :

- Obligatoirement classée H1 par la FFBB

Brûlage :

Si une équipe évolue au niveau supérieur, le club doit obligatoirement communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses qui seront dit « brûlés », qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe inférieure.

Personnalisation :

Lors des différentes phases, si 2 équipes du même club sont représentées au même niveau, ces équipes seront personnalisées.

Nombre de joueurs autorisées :

Domicile : 5 minimum / 12 maximum
Extérieur : 5 minimum / 12 maximum

Inter-équipe CTC :

- Les équipes de Coopération Territoriale de Club « CTC » devront se conformer et respecter les règles de participation spécifiques mises en place pour ce type d'équipe, licence AST, joueurs du club porteur, joueurs brulés, personnalisation des équipes, etc.

Statut de l'Entraineur :

- BF ou équivalent conseillé.

Article 7 - Obligations sportives

Sans objet.

Article 8 - Adaptation règlementaire, le ratio

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

Nombre de points Nombre de rencontres comptabilisées (a)	X	*Nombre de rencontres théoriques (b)*

(a) Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait, pénalité, …).

(b) Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

2) Classement

Le classement, pour la saison en cours, d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisées.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.

Article 9 - Acceptation / Imprévus

L'engagement en Championnat départemental **« JEUNES MASCULINS (DMU13 – DMU15 – DMU18) »,** vaut acceptation du présent règlement particulier.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront du ressort du Bureau du comité de la Marne de Basketball sur proposition de la Commission Sportive.

Article 10 - Système de l'épreuve

Les championnats départementaux **« JEUNES MASCULINS (DMU13 – DMU15 – DMU18) »** se joueront en 2 phases :

3.2 : PHASE UNE

3.2.1 : DMU13

24 équipes sont engagées en championnat et sont réparties en 3 divisions D1, D2, D3 et disputeront un championnat en rencontres aller-retour.

Le championnat D1 sera composé de 2 poules de 4, les championnats D2 et D3 de poules de 8.

Toutes les rencontres « aller » doivent avoir été jouées avant la date de fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf exception et accord de la Commission Sportive Jeunes (pandémie, météo, etc., par exemple).

Les équipes D1 sont : *RCB 2, RUCB, EL Witry RB, FJEP Bazancourt pour la poule A et*
ABS 1, BCTSL, GV1, ACCB 2 pour la poule B

Les équipes D2 sont : *GV 2, CSB, ESPE 2, LF, ABGR 2, RCB 3, AJB 2, ERSM 2*

Les équipes D3 sont : *ASATB 2, ASTB, USS, ABS 2, ASSBC, ASCB, CADM, MJCD*

NOTA : les équipes en Inter départements sont notées équipe 1

Les poules U13MD1 sont : Poule A

RCB 2
RUC
ELWRB
FJEP

Poule B

ABS1
BCTSL
GV1
ACCB 2

La poule U13MD2 est :

GV2
CSB
ESPE
LF
ABGR
RCB3
AJB
ERSM

La poule U13MD3 est :

ASATB2
ASTB
USS
ABS2
ASSBC
ASCB
CADM
MJCD

La 1°phase du championnat D1 se déroulera du 10 octobre 2026 au 12 décembre 2026

Suivant les résultats en Interdépartemental et des montées en championnat régional U13, et sur volontariat les 2 premières équipes des poules A et B accéderont au championnat interdépartemental géré par le comité de l'Aube/Haute-Marne, les 6 autres équipes restantes joueront une 2° phase de janvier à mai.

En D2 et en D3 le championnat se déroulera en une seule phase du 10 octobre 2026 au 8 mai 2027
les équipes seront classées de 7 à 14 pour la D2 et de 15 à 22 pour la D3.

La 2°phase du championnat D1 se déroulera de janvier à mai 2026 en 1 poule de 6 et disputeront un championnat en rencontres aller-retour.

Les 2 premiers de cette 2° phase disputeront la finale départementale pour l'attribution du titre de champion de la Marne le week-end du 22/23 mai 2027 dans 1 lieu à déterminer sur 1 match.

3.2.2 : DMU15

19 équipes sont engagées en championnat et sont réparties en 2 divisions D1 ET D2 et disputeront un championnat en rencontres aller-retour.
Le championnat D1 sera composé de 2 poules de 4, le championnat D2 de 2 poules de 5 et 6 équipes.

Toutes les rencontres « aller » doivent avoir été jouées avant la date de fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf exception et accord de la Commission Sportive Jeunes (pandémie, météo, etc., par exemple).

Les équipes D1 sont : *GV 1, ERSM 2, CSB 1, ESPE 2 pour la poule A*
Et ASATB 1, RUCB, EGM 1, ACCB 2 pour la poule B

Les équipes D2 sont : *BCTSL, ELWRB, ABS 1, FJEP, ASATB 2 et AJB 2 pour la poule A*
Et : EGM 2, LF, CADM-ASCB, ABS 2, MJCD pour la poule B

NOTA : les équipes en Inter départements sont notées équipe 1

Les poules U15MD1 sont :

Poule A

GV
ERSM2
CSB
ESPE2

Poule B

ASATB1
RUCB
EGM1
ACCB 2

Les poules U15MD2 sont :

Poule A

FJEP
ABS1
AJB2
BCTSL
ELWRB

Poule B

LF
CADM-ASCB
MJCD
ABS2
ASATB2

La 1°phase du championnat D1 se déroulera du 10 octobre 2026 au 12 décembre 2026

Suivant les résultats en Interdépartemental et des montées en championnat régional U15, et sur volontariat les 2 premières équipes des poules A et B accéderont au championnat interdépartemental géré par le comité de l'Aube/Haute-Marne, les 6 autres équipes restantes joueront une 2° phase de janvier à mai.

En D2 le championnat se déroulera pour la 1° phase du 10 octobre 2026 au 13 février 2027
Les équipes seront classées de 1 à 6 pour la poule A et de 1 à 5 pour la poule B

La 2°phase du championnat D1 se déroulera de janvier à mai 2026 en 1 poule de 6 et disputeront un championnat en rencontres aller-retour.

Les 2 premiers de cette 2° phase disputeront la finale départementale pour l'attribution du titre de champion de la Marne le week-end du 22/23 mai 2027 dans 1 lieu à déterminer sur 1 match.

3.2.3 : DMU18

16 équipes sont engagées en championnat et sont réparties en 2 divisions D1 ET D2 et disputeront un championnat en rencontres aller-retour.
Le championnat D1 sera composé de 1 poule de 8, le championnat D2 de 1 poule de 8 équipes.

Toutes les rencontres « aller » doivent avoir été jouées avant la date de fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf exception et accord de la Commission Sportive Jeunes (pandémie, météo, etc., par exemple).

Les équipes D1 sont : *ASATB 1, RUCB 1, EGM, CSB, ERSM 2, ESPE 2, LF, ELWRB*

Les équipes D2 sont : *ERBB, RUCB 2, AJB 2, ASATB 2, CADM, ABS2, USFAV, USS*

U18MD1

RUCB1
EGM
ASATB1
ESPE2
LF
ERSM2
ELWRB
CSB

U18MD2

ERBB
RUCB2
AJB2
ASATB2
CADM
ABS2
USFAV
USS

Les championnat D1 et D2 se dérouleront du 10 octobre 2026 au 8 mai 2027.

NOTA : suivant les résultats du championnat interdépartemental fin décembre et les accessions en championnat régional, il n'est pas exclu qu'une équipe soit repêchée pour jouer le championnat interdépartemental en 2° phase, le championnat D1 serait alors revu suivant les relégations et accession à ce championnat interdépartemental.

Les 2 premiers de la poule D1 disputeront la finale départementale pour l'attribution du titre de champion de la Marne le week-end du 22/23 mai 2027 dans 1 lieu à déterminer sur 1 match.